

LES RELATIONS ENTRE LES ENTREPRISES UTILISATRICES ET LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES : PRÉVENIR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES EN COACTIVITÉ



Public :

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels des entreprises utilisatrices et des entreprises extérieures.



Objectifs :

- Identifier les dispositions réglementaires relatives aux travaux réalisés par une entreprise extérieure dans un établissement.
- Appréhender les enjeux de la sous-traitance et les relations entre les entreprises extérieures et les entreprises utilisatrices
- Élaborer une démarche de prévention des risques de coactivité.



Points clés de la formation :

- **Le code du travail**
 - ✓ Le champ d'application et les obligations,
 - ✓ Les étapes clés de la démarche : inspection commune préalable, plan de prévention, coordination...
- **Les responsabilités de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise extérieure**
- **Le plan de prévention**
 - ✓ Le contenu,
 - ✓ les types de travaux et la mise en œuvre
- **Le rôle de chacun**

- ✓ Les acteurs de la prévention (CSE, médecine du travail,...),
- ✓ Inspection du travail et la CARSAT/CRAMIF

• Les opérations de chargement et de déchargement

- ✓ Le contexte réglementaire
- ✓ Le protocole de sécurité
- ✓ Etudes de cas : réalisation d'une analyse des risques et rédaction d'un plan de prévention

NB : lors d'une formation en intra entreprise une mise en œuvre sur le terrain peut être organisée avec une observation d'un secteur, d'un poste de travail,

Utilisation d'une méthode d'observation et d'évaluation (travail en groupe)

Traitement des données par groupe :

- Dépouillement et traitement des données
- Réflexion sur la validité des résultats
- Critères de priorité des actions proposées
- Débat avec les autres groupes



Organisation, durée, dates :

Durée : 1 jour
Horaires : 9h — 17h
Lieu : Paris
Date : **25/06/2026**
Tarif : **Subventionné**

Modalités et délais d'accès : *Le délai d'accès à nos formations tient compte des formalités administratives afin d'être accessible dans un temps maximum de 7 jours avant le début de l'action de formation.*

Prérequis : aucun
Méthodes pédagogiques mobilisées et modalités d'évaluation : accueil dans une salle de classe dédiée, support de cours projeté, évaluation à chaud, certificat de réalisation de l'action.